

Québec, 24 juillet 2018

Dr Michel-A Bureau
Président de la CSFV
Québec

Monsieur le président,

Recevez d'abord nos remerciements et nos félicitations d'avoir accepté la Présidence de la très importante Commission sur les soins de fin de vie.

Nous vous écrivons en tant que militants de longue date pour l'obtention et l'amélioration des soins de fin de vie. Notre option de base: la personne éclairée et libre en fin de vie au cœur des processus d'information et de décision. Notre affirmation fondamentale : la primauté du seul intérêt de la personne en fin de vie. Et pour nous, les soins de fin de vie comprennent les soins de confort, le refus des soins avec seulement des médicaments efficaces contre les douleurs et les souffrances même si cela hâte le moment de la mort, la sédation palliative continue et l'aide médicale à mourir. Bref, c'est désormais l'univers des soins de fin de vie; c'est cet univers de soins dont on devrait faire la promotion, et non seulement des soins palliatifs.

Nous croyons que vous faites face à de nombreux défis.

Un premier nous semble de faire sortir la CSFV de l'ombre et de la rendre plus accessible aux citoyens. Vous n'êtes pas sans ignorer que votre prédécesseure refusait toute rencontre d'information ou même d'entrevue avec les médias. Il était donc impossible de connaître la philosophie qui la guidait ou même de connaître son évaluation dans l'évolution de l'application de l'aide médicale à mourir au Québec.

Un deuxième défi qui nous semble tout aussi urgent est d'assurer la neutralité de la Commission vis-à-vis de l'aide médicale à mourir. Un premier pas en ce sens de votre part serait justement de proclamer une telle neutralité. La première Présidente provenait de la faculté des Sciences infirmières université Laval, inféodé depuis longtemps à la Maison Michel-Sarrazin. Elle avait semé de grands doutes à cet égard lorsqu'elle avait déclaré qu'elle aurait préféré que ceux qui réclament l'aide médicale à mourir fassent un autre choix. Le fait que certains de vos membres aient milité très agressivement contre l'aide médicale est loin de contribuer à effacer les doutes qui prévalent. D'autant que la Commission ne s'est jamais penchée sur les nombreux cas d'obstruction délibérée à l'accès à l'aide médicale à mourir rapportés par les médias, ni sur l'examen des cas refusés ou non administrés. Un autre pas sera de vous assurer de réorienter le focus de la Commission sur le respect par les professionnels de la santé des normes fixées par la loi

plutôt que sur l'évaluation de leur compétence professionnelle et le respect de leur code de déontologie, champ de compétence des ordres professionnels.

Et parlant des critères légaux, nous croyons que la CSFV a un rôle immédiat à jouer pour persuader le gouvernement du Québec à harmoniser la loi Q-2 avec la loi fédérale C-14, dans le respect des balises données par la Cour Suprême du Canada avec l'arrêt Carter, de façon à assurer aux Québécois les mêmes droits que les citoyens des autres juridictions canadiennes. Il est connu depuis longtemps que nos professionnels de la santé hésitent ou simplement refusent d'appliquer les normes fédérales par peur d'être accusés d'être en délit avec la loi québécoise et ainsi perdre leur droit d'exercice. Cet imbroglio a aussi comme horrible impact de priver plusieurs de nos concitoyens québécois de l'aide à laquelle ils auraient droit, avec toutes les conséquences inhumaines que vous n'aurez aucune difficulté à imaginer.

En autres, nous croyons que la Commission devrait assumer un rôle de leadership dans la discussion sur l'obtention de l'aide médicale à mourir au moyen des directives médicales anticipées. C'est une question constamment soulevée lors de toute discussion ou rencontre concernant les soins de fin de vie. Il est clair que ceci constitue une des principales préoccupations de notre population vieillissante. Nous savons qu'un organisme comme le vôtre ne peut éviter de confronter cet immense challenge.

Monsieur le président, nous savons que les défis ci-haut énoncés ne sont que quelques uns parmi les nombreux auxquels vous serez confrontés. Soyez assuré de notre support et de notre active contribution, si tel est votre souhait.

Veillez agréer l'expression de nos cordiales salutations.

Ghislain Leblond et Yvon Bureau
Coprésidents du Collectif Mourir digne et libre
Québec

...

<http://www.collectifmourirdigneetlibre.org/blog.php>